Règlement du Critérium National A l'américaine F.S.G.T. De Cyclo-cross 2016



Le label "Critérium National Toutes Catégorie a l'Américaine" est accordé à partir du moment où au moins cinq Comités se sont engagés, en dessous le label de "Critérium" sera attribué.

Oualification

Ce Critérium est ouvert aux licenciés F.S.G.T. qualifiés avant le 08 Janvier 2016.

Espoirs nés entre 1994 et 1997
Seniors nés entre 1977 et 1993
Vétérans nés entre 1967 et 1976
Super Vétérans nés entre 1957 et 1966
Anciens nés en 1956 et avant
Féminines nées en 1997 et avant

Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter si un coureur titulaire est absent).

- * -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) entre le 1^{er} janvier de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.
- * -Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la saison en cours entre le 1^{er} janvier de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.

- * -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2016 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2015 ne pourra pas prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2016.
- * -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé élite ou 1^{er} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou ayant marqué + de 200 points au cours des 2 dernières saisons ne sera pas admis.
- * -Voir règlement national Article 15

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le 18 décembre 2015.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Composition des équipes

Chaque équipe de comité doit être composée de coureur de même classe d'âge.

Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence (saisonnière ou annuelle) de l'année précédente et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

Matériel

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. <u>Les caméras sur les casques et vélo interdites</u>. Les roues devront être de 700. Les cornes sont interdites, la largeur du guidon ne doit pas excéder 50cm. Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés (les VTT sont interdit, ainsi que les vélos a assistance électrique).

Changement de matériel

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement aux points de dépannage prévus à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'une équipe devra revêtir un maillot identique (de comité ou de club).

Echauffements

Les échauffements sont interdits <u>sur le circuit du</u> championnat de Cyclo-cross.

Déroulement de l'épreuve

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera la première équipe du comité organisateur, puis les autres Comités toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les relais se feront sur une zone a proximité de la ligne d'arrivée.

Durée de l'épreuve : 60 Minutes

Les concurrents partent pour un temps, et à mi-temps de l'épreuve il sera afficher le nombre de tours restants. Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classer à leur place.

Récompenses fédérales

L'équipe vainqueur du Critérium National se verra remettre une écharpe, 1 coupe et une médaille. La deuxième et troisième équipe 1 médaille. En cas de non présence d'un concurrent à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN AN du Comité du coureur concerné.

Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo De la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

